



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

DISPOSITION D'EXÉCUTION
JUNIORS U15 - U21

FINALE CANTONALE INDIVIDUELLE JUNIORS U15 - U21

BUTS

Ce tir est organisé dans le but de désigner les champions cantonal neuchâtelois juniors et de sélectionner les représentants des équipes neuchâteloises pour chaque catégorie aux championnats romands. Les champions neuchâtelois deviennent porte-drapeaux de leur catégorie respective jusqu'à la finale de l'année suivante.

Les équipes neuchâteloises représentent le canton de Neuchâtel lors de la rencontre romande ou autre concours.

ORGANISATION

Cette finale est organisée chaque année le premier samedi (daté) du mois de septembre par une société de tir du district selon le tournus suivant : Neuchâtel/Boudry - Val-de-Ruz/Val-de-Travers - Le Locle/La Chaux-de-Fonds. À la demande de la société de tir organisatrice, la date de tir peut-être avancée d'une semaine sur autorisation du responsable cantonal Juniors 300m. Une dérogation au tournus peut être accordée lors d'un évènement de grande importance.

PLACE DE TIR

La finale se déroule dans un stand disposant au minimum de 6 cibles électroniques ayant la possibilité de tirer ledit samedi.

La société organisatrice doit fournir le personnel nécessaire (au minimum 3 personnes) et veillera au bon déroulement de la compétition, il assumera le contrôle des armes, leur maniement et l'entreposage de celles-ci dans le stand. La vente ainsi que la consommation d'alcool est interdite avant la fin de la compétition. Les comportements indécents sont également interdits. Les directeurs de cours veilleront à ce que les armes soient manipulées correctement à l'extérieur du stand.

FRAIS ET INDEMNITÉS

La société organisatrice fournit la munition pour tous les participants et mets à disposition des pas de tirs en ordre répondant aux normes sur les installations de tir en vigueur.

Une indemnité de 60cts (35cts la cartouche + 25cts frais d'entretien) par coups tirés est allouée à la société organisatrice à titre compensatoire pour l'usage des cibles et de la munition. Le décompte se fait à la fin du tir par le responsable cantonal Juniors 300m. L'organisateur supporte tous les autres frais pouvant incomber à l'organisation, aucune autre indemnité compensatoire ou charge ne pourra être retenue pour l'organisation de cette finale.

DROIT DE PARTICIPATION À LA FINALE

Les 28 premiers juniors U19 - U21 et les 12 premiers juniors U15 - U17 à l'addition du programme obligatoire, du tir en campagne, du tir d'examen et principal, du concours Juniors ou le meilleur junior de chaque cours n'ayant pas de participant satisfaisant à la condition précédente. En cas d'égalité, l'âge (au plus âgé) sera déterminant.

Les participants ne reçoivent pas de convocation particulière. La liste des qualifiés sera envoyée mi-août aux directeurs de cours.

Les jeunes ne pouvant se présenter ne peuvent pas être remplacés par un autre tireur de la société. Le responsable cantonal Juniors 300m sélectionne les remplaçants selon le classement des viennent ensuite.

LICENCES ET JUSTIFICATIFS POUR JUNIORS

Pas obligatoires pour la finale cantonale.

Obligatoires pour la finale romande et autre concours.

ANNONCE

La convocation à la finale est transmise aux directeurs de cours JT par le responsable cantonal Juniors 300m. Tout empêchement sera signalé directement au responsable cantonal dès réception de la convocation.

PROGRAMME DE TIR

Selon le règlement du Championnat Romand Juniors. Ce tir est commandé.

Cible : A10

Essais obligatoires : 3 coup par coup en 2 minutes

Coups : 10 c.p.c marqués individuellement et 5 coups marqués à la fin du tir
Les 15 coups en 7 minutes

L'assistance pendant le tir pour la catégorie U19 - U21 est autorisée uniquement après le tir des 3 coups d'essais, toutefois le moniteur peut s'entretenir brièvement avec le tireur depuis l'arrière de la position de tir. Pour la catégorie U15 - U17 l'assistance est autorisée pendant tout le tir.

RANGEURS

Les rangeurs sont attribués par le responsable cantonal Juniors 300m.

CONCOURS INDIVIDUEL

À l'issue de la passe principale, les 12 premiers juniors U19 - U21 et les 6 premiers juniors U15 - U17 tirent une passe pour déterminer le champion cantonal individuel des 2 catégories.

PROGRAMME DE LA FINALE INDIVIDUELLE

Selon le règlement du Championnat Romand Juniors. Ce tir est commandé.

Cible : A10

Essais obligatoires : 3 coup par coup en 2 minutes

Coups : 6 c.p.c marqués individuellement et 4 coups marqués à la fin du tir
Les 10 coups en 5 minutes

L'assistance pendant le tir pour la catégorie U19 - U21 est autorisée uniquement après le tir des 3 coups d'essais, toutefois le moniteur peut s'entretenir brièvement avec le tireur depuis l'arrière de la position de tir. Pour la catégorie U15 - U17 l'assistance est autorisée pendant tout le tir.

Afin de ne pas mélanger les 2 catégories, la catégorie U15 - U17 tirent en même temps puis suit la catégorie U19 - U21.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La finale juniors catégorie U13 - U15 n'est organisée et les médailles ne sont remises que si au minimum 6 tireurs sont inscrits.

CLASSEMENT DE LA FINALE

Un classement séparé est établi pour chaque catégorie. Des médailles olympiques Or, Argent et Bronze seront remises aux trois premiers de chaque catégorie sous réserve des dispositions particulières ci-dessus, les suivants recevront chacun une distinction souvenir.

Un classement séparé est établi à l'issue du concours pour les 2 catégories selon la passe de la finale individuelle uniquement.

En cas d'égalité, les rangs seront départagés de la manière suivante :

- L'addition de la série
- Meilleurs coups profonds de la série
- L'âge (selon règlement FST)

Approuvé lors du rapport de printemps du 16 février 2017, il entre immédiatement en vigueur.

Société Neuchâtelois de Tir Sportif

Le responsable cantonal Juniors 300m :

Yann Dubied

Le Chef de la division 300m :

Julien Bibler